

Prix de l'Engagement Civique

Règlement 2021

Préambule

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, le "Prix des Voyages Extraordinaires", créé en 2000 et pour une durée indéfinie, a été mis en suspens pour l'année 2021.

Créé fin 2020 et dans le contexte de la pandémie, le "Prix de l'Engagement Civique", a pour objectif de récompenser le sens du devoir civique, de l'engagement social et environnemental. Ce prix est octroyé aux élèves réalisant un stage, projet ou travail de courte durée (ci-après désigné "Mission") dans une organisation non gouvernementale (ONG), une organisation à but non lucratif ou un autre établissement, où le lauréat pourra justifier que l'essence de son travail est axé sur l'engagement civique, social ou environnemental. Cette Mission doit durer au minimum deux mois.

Destinés aux élèves des classes terminales du Collège, de l'Ecole de Commerce, de Culture générale ou des écoles professionnelles des cantons romands, les prix récompensent des dossiers qui répondent à la majorité ou à l'ensemble des critères suivants:

- Ouverture d'esprit
- Respect d'autrui
- Respect de l'environnement
- Désir d'apprendre
- Originalité
- Qualité de réflexion

Un jury composé de six personnes se verra mettre à disposition un montant de CHF 21'000. Cette somme sera répartie en trois prix, chacun d'un montant de:

- CHF 7'000

En fonction de la qualité des dossiers présentés, le jury se réserve la possibilité de ne pas octroyer de prix ou de n'en distribuer qu'un ou deux.

Participation

Le Prix de l'Engagement Civique est destiné exclusivement aux élèves des classes terminales de l'ensemble des collèges et écoles de cantons romands, préparant une maturité gymnasiale ou professionnelle, un diplôme de l'Ecole de Commerce ou de l'Ecole de Culture générale, ou un CFC (ou similaires en cas de réforme scolaire).

Sont considérés comme candidats les élèves qui ont présenté dans les délais impartis un dossier répondant aux conditions mentionnées sous "dépôt des dossiers".

Les dossiers sont individuels.

Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature, comprenant le projet en PDF anonyme et le formulaire avec les données personnelles, doivent parvenir au jury à l'adresse email suivante:

contact@fondationlombardodier.org

Sujet: Prix de l'Engagement Civique

Les candidats doivent remplir un formulaire concernant leurs données personnelles (nom, adresse, établissement scolaire, etc.) pour soumettre leur dossier.

Les candidats ont deux options pour le contenu de leur dossier :

Option 1: Soit le dossier PDF anonyme doit répondre et argumenter sur les deux questions suivantes:

- Qu'est-ce que l'engagement et la responsabilité civique, selon vous?
- Pouvez-vous nous mentionner une cause, association ou organisation que vous pensez être d'importance particulière pour notre société et pourquoi?

Option 2: Alternativement, les candidats peuvent remettre un dossier PDF anonyme qui explique un projet social ou environnemental qu'ils souhaiteraient réaliser avec l'encadrement d'une association, et qui précise bien :

- La cause et son importance
- La stratégie et le plan d'action
- Les résultats envisagés du projet
- Les motivations personnelles

Dans le formulaire, devront également figurer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'e-mail de l'élève présentant le dossier, le nom du Collège ou de l'école dans lequel l'élève est inscrit et l'acceptation des conditions du prix.

Après réception des demandes, l'équipe de la Fondation Lombard Odier fera une présélection et enverra au jury les meilleurs dossiers. Le jury déterminera son choix au plus tard au mois de juin 2021 et, à ce moment, tous les candidats en seront informés. Aucun recours contre les décisions du jury n'est possible.

Le jury se réserve le droit de publier et de diffuser les dossiers primés, qui deviennent propriété de la Fondation Lombard Odier.

Conditions d'utilisation des prix

Les prix doivent être utilisés au plus tard pendant l'année civile qui suit celle au cours de laquelle les lauréats ont réussi les examens finaux de maturité, de diplôme ou de CFC (soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante). Passé ce délai, les prix deviennent caducs.

Des exceptions peuvent néanmoins être accordées, sur demande écrite adressée à la Fondation Lombard Odier, lorsque le lauréat présente des motifs valables justifiant ce report (service militaire ou civil, obligations professionnelles, maladie, etc.) Le montant du prix est remis un mois avant que le lauréat ne commence sa Mission et sur condition de recevoir une confirmation formelle de sa réalisation (par exemple : contrat de stage). Les frais dépassant le montant des prix accordés ne seront en aucun cas pris en charge par la Fondation Lombard Odier.

Les lauréats doivent obligatoirement remettre, dans le délai d'un mois suivant la fin de leur Mission, un article publiable d'au minimum une page, si possible accompagné de photographies, de dessins ou d'un film, au sujet de leur expérience.

Ces documents deviennent propriété de la Fondation Lombard Odier, qui peut les faire publier ou les diffuser selon sa libre volonté, notamment dans des journaux de Suisse romande.

Le présent règlement peut être adapté en tout temps en fonction des circonstances, avec l'accord de la Fondation Lombard Odier.

Fondation Lombard Odier

contact@fondationlombardodier.org
www.fondationlombardodier.org

Informations importantes sur la protection des données

Dans le cadre de l'organisation de ce concours, vous consentez à la collecte et au traitement de vos données personnelles par la Fondation Lombard Odier, et autres entités du groupe Lombard Odier, responsable de l'organisation de cet événement. Veuillez consulter la [Politique de confidentialité du Groupe Lombard Odier](#) pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles.